

Contrat de rivière du bassin versant de la Têt

1^{er} réunion du comité de rivière

3 décembre 2013



Déroulé de la réunion

1/ installation du comité de rivière

2/ Etapes essentielles du projet : rappel du diagnostic et des enjeux

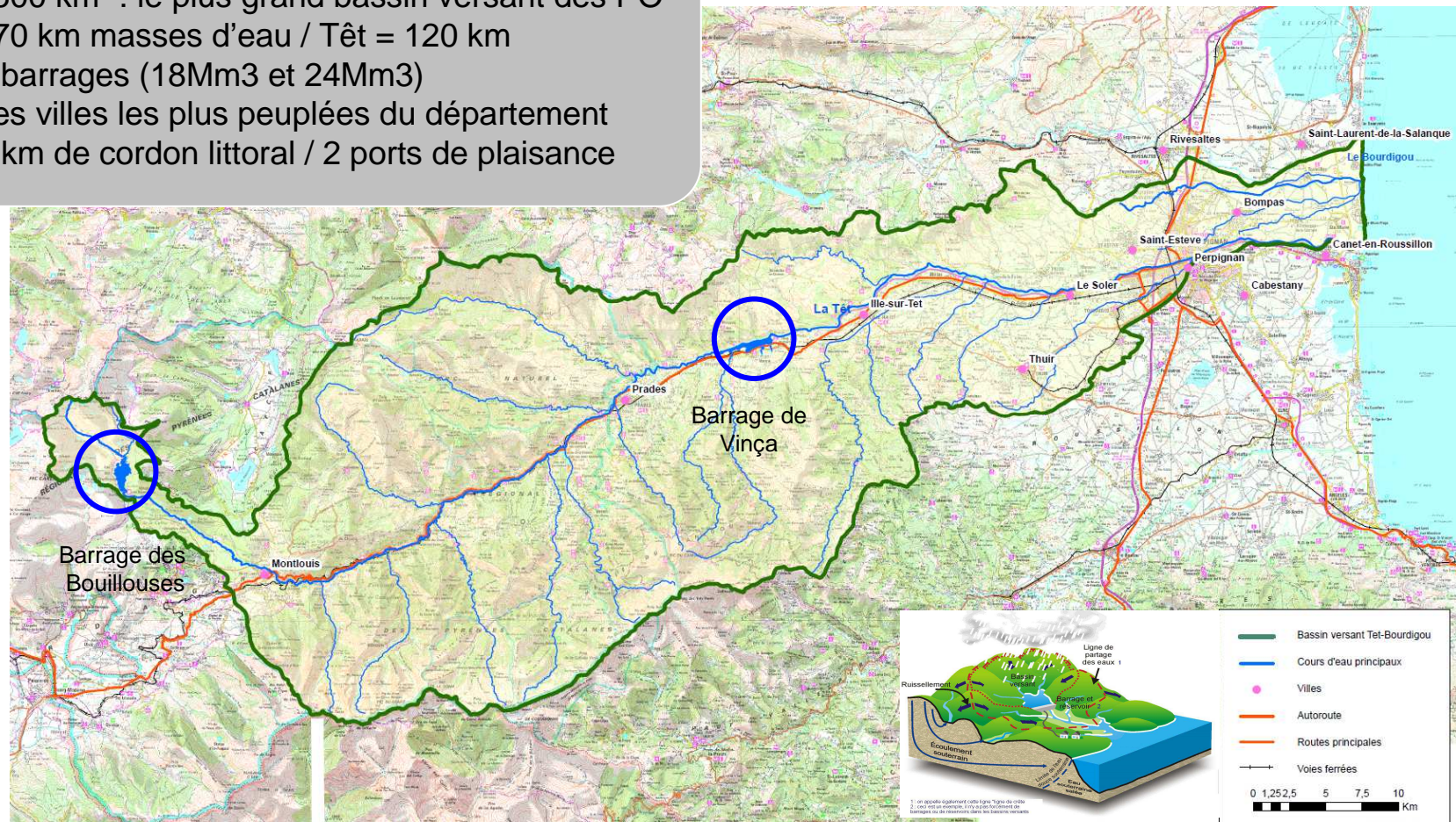
3/ Election du président du comité de rivière

4/ Règles de fonctionnement + élections (bureau, commissions)

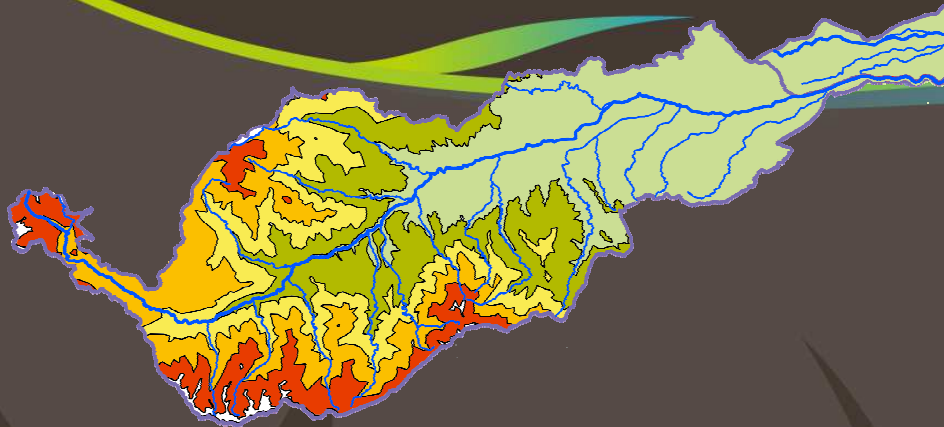
5/ Clôture

Présentation du bassin : périmètre du projet

1500 km² : le plus grand bassin versant des PO
570 km masses d'eau / Têt = 120 km
2 barrages (18Mm³ et 24Mm³)
Les villes les plus peuplées du département
7 km de cordon littoral / 2 ports de plaisance

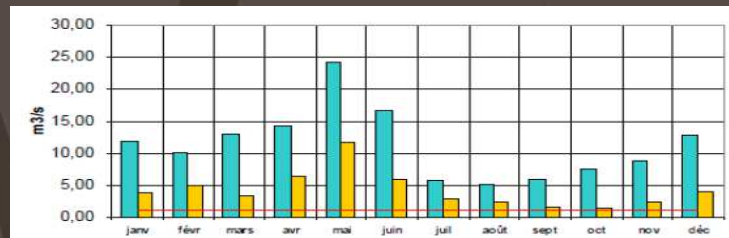


Quelques traits caractéristiques du bassin versant

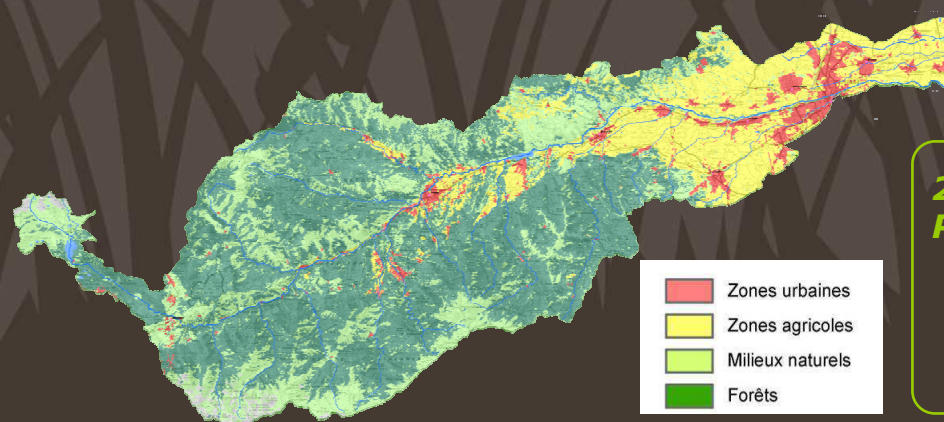


3 grandes entités (25% du bassin > 1600m)
Montagne (2500m), moyenne vallée et plaine

Des sols favorisant l'incision à l'aval où se trouvent d'importantes ressources souterraines



Régime hydrologique à forte variabilité intra-annuelle et un gradient de précipitations décroissant d'amont en aval : des étiages sévères et des crues parfois meurtrières

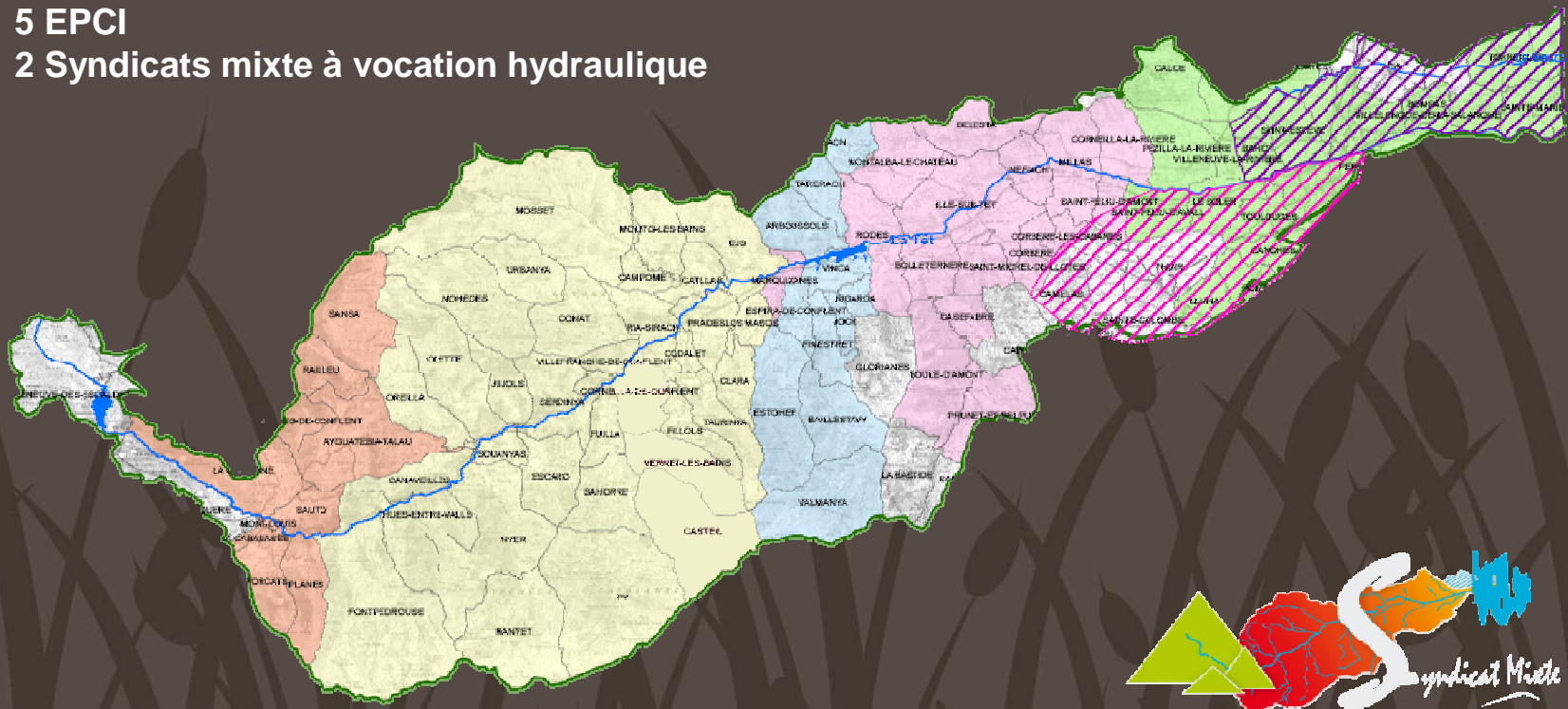


220 000 hab. inégalement répartis > 80% à l'aval
Périurbanisation autour de Perpignan, bassin de vie

Augmentation amont-aval des pressions sur les milieux et la ressource ; **Contraste exacerbé l'été**

Les collectivités territoriales du bassin

99 communes
5 EPCI
2 Syndicats mixte à vocation hydraulique



Les collectivités membres du SMBVT :



Le SMBVT : gestion équilibrée de la ressource en eau



SMBVT

- Organise
- Pilote
- Anime
- Conseille
- Accompagne

*Animation,
programmation,
coordination*

*Suivi, évaluation,
mise en œuvre des
actions sur le bassin*

*Centralisation
des données*

Compétences du SMBVT

*Expérimentation,
sensibilisation*

*Appui et conseils
techniques à ses
membres*

*Maitrise d'ouvrage
d'études globales*



PAPI


Contrat
de rivière



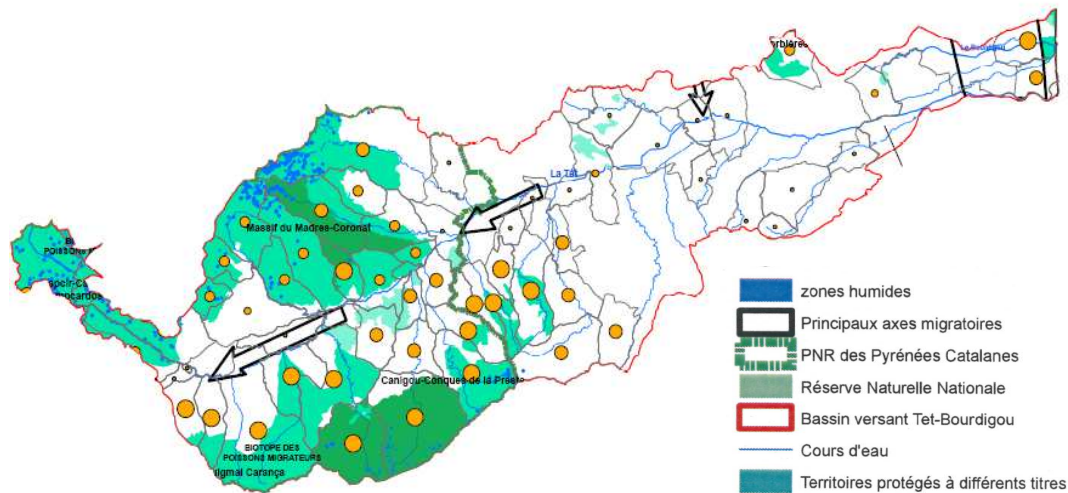
Diagnostic et enjeux du bassin versant

Le dossier sommaire de candidature du contrat de rivière a été élaboré en concertation,
Fruit d'une animation territoriale et d'une large phase de concertation : étude globale + réunions annuelles

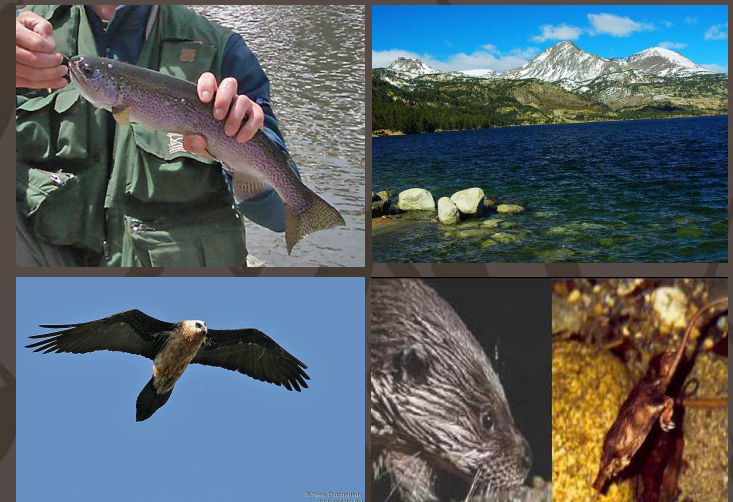
Chaque collectivité possède un exemplaire du dossier qui est disponible sur demande.



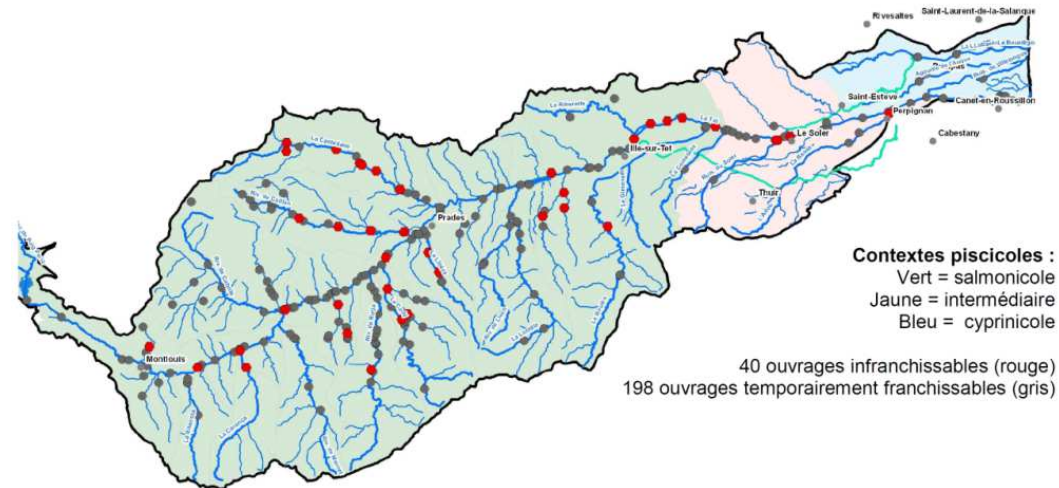
Diagnostic du patrimoine naturel



Forces	Faiblesses
<p>Richesse et diversité des milieux naturels et des espèces à l'amont du bassin 18 Natura 2000, 80 ZNIEFF, 3 ZICO, 5 réserves, 12 sites classés (6.8% du bassin)</p> <p>Des milieux naturels remarquables (Bouillouses, Carança)</p> <p>Des espèces patrimoniales (Truite arc en ciel, Desman, Euprocte)</p> <p>Des zones humides exceptionnelles (concentration de tourbières parmi les plus nombreuses des Pyrénées)</p>	<p>Bassin aval moins couvert mais potentiellement intéressant</p> <p>Pressions amont-aval sur les populations et les milieux = Zones humides menacées (nécessité de gérer les flux) + Ripsisylves dégradées d'amont vers l'aval favorisant les espèces invasives indésirables = perte de biodiversité</p> <p>Déprise agricole intensifiant l'usage des parcelles maintenues et favorisant la fermeture des milieux</p> <p>Faible perception sociale du potentiel positif des milieux naturels</p>



Diagnostic des fonctionnalités écologiques



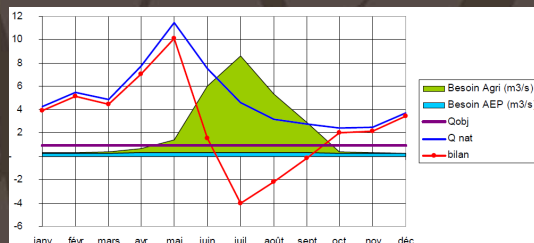
Forces	Faiblesses
<p>Cours d'eau généralement en bon état et en équilibre à l'amont du bassin (production sédimentaire et espace de mobilité)</p> <p>Affluents à très forte capacité morphogène = Disponibilité en matériaux susceptibles d'alimenter le lit des rivières, favoriser leur bon équilibre écologique</p>	<p>Des apports parfois localement excédentaires (Saint Vincent en 1940, Trenchade en 99)</p> <p>Continuité écologique dégradée par les ouvrages transversaux et longitudinaux Implantés dans le lit de rivières (diques, routes, seuils, etc.)</p> <p>Déficit en sédiments à l'aval de Vinça (+ extractions, débits, atterrissements) = Incision du lit de la rivière, drainage des nappes d'accompagnement, érosion d'ouvrages d'art et du littoral</p> <p>Dégradation amont-aval des contextes piscicoles (réduction débits, pollutions, ouvrages)</p> <p>Modes d'entretien des ouvrages (soutirage) impactant la vie aquatique</p>

Diagnostic qualitatif de la ressource en eau



Forces	Faiblesses
<p>Un bassin amont de bonne qualité (peu de pression sinon locales)</p> <p>Part des STEP < 10 ans a triplé</p> <p>Eaux de baignade de qualité bonne à moyenne sur les sites suivis (à terre et en mer)</p>	<p>Dégradation qualité amont-aval</p> <p>Pressions urbaines ou domestiques (rejets directs ou insuffisamment traités)</p> <p>Modification du régime hydrologique (retenues, usines hydro-élec., prélèvements) =</p> <p>Diminution de la capacité auto-épuratoire</p> <p>Concentration importante de pesticides à l'aval du bassin (nitrates et chlorures dans les nappes)</p> <p>Présence de PCB à l'aval du bassin = interdiction baignade à l'embouchure</p>

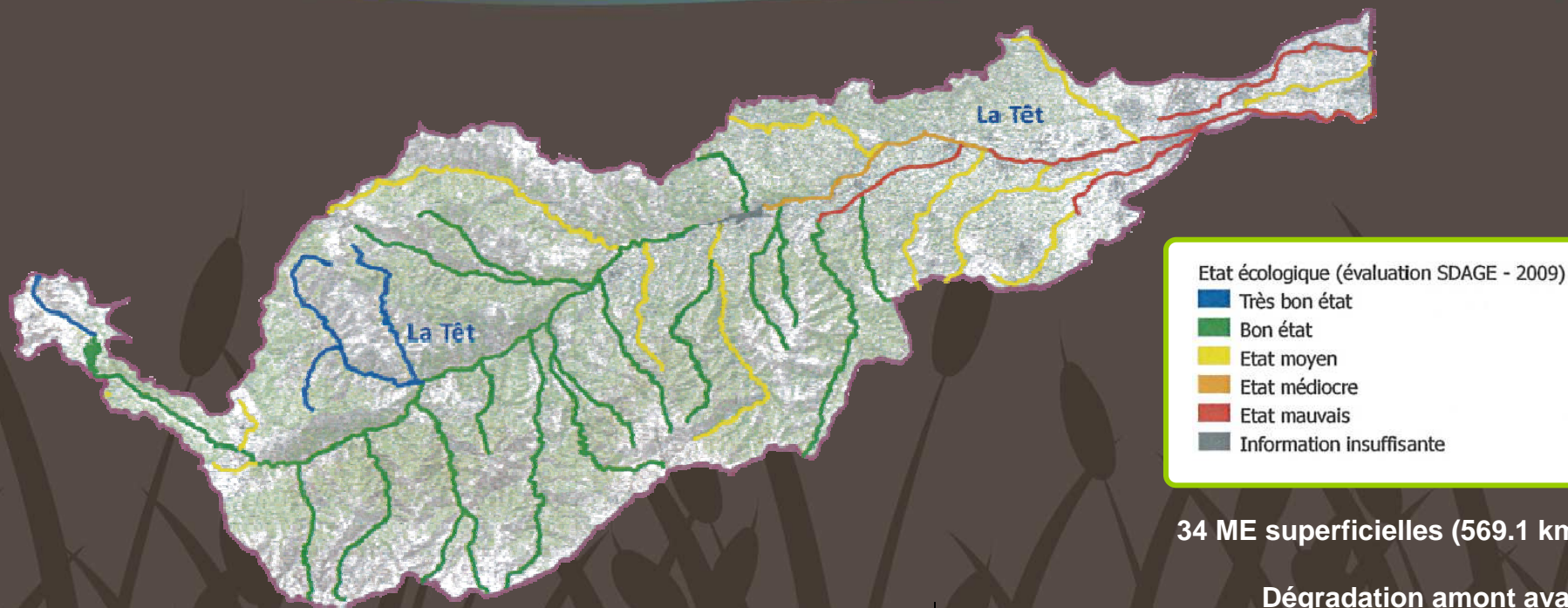
Diagnostic quantitatif de la ressource en eau



Forces	Faiblesses
Ressource en eau régulée par 2 barrages	90% de la ressource constituée en amont du barrage de Vinça et régulation sur une partie de la ressource annuelle seulement
Un comité barrage - gestion concertée	Régime d'étiages très sévères à l'aval (apports naturels faibles, prélèvements importants)
Des projets nouveaux Structuration locales d'ASA Des contrats de canaux	Des prélèvements superficiels bruts supérieurs aux besoins nets (marge de manœuvre)
Etude volumes prélevables achevée	Adéquation besoin-ressource tendue sur l'aval et localement à l'amont (Lentilla, Rotja)
SAGE sur les nappes (AEP : diminution constante du niveau des nappes)	Changement climatique (apports <) Augmentation de la population
Lancement du PGRI (plan de gestion de la ressource en eau)	

SDAGE : bv Têt nécessite des actions de résorption du déséquilibre quantitatif relatifs aux prélèvements tout usage confondus

Etat des masses d'eau



34 ME superficielles (569.1 km



Dégradation amont aval
18 ME avec risque de
non atteinte du bon état (292km)

- ▶ 60% des masses d'eau ont pour objectif le bon état écologique en 2015
- ▶ 40 % des masses d'eau ont pour objectif le bon état écologique en 2021 justifié par le motif d'exemption « faisabilité technique ». Les principaux paramètres sont la morphologie et la présence de nutriments et/ou pesticides dans les eaux.

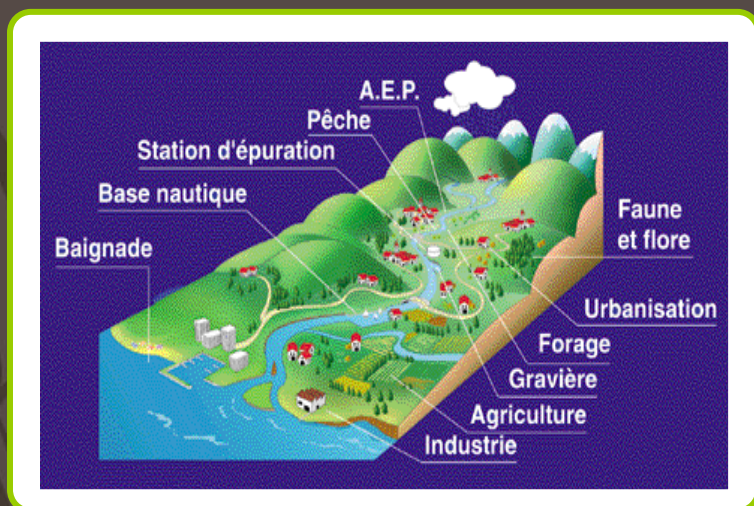


Motivations du contrat de rivière

Une note a été envoyée au sein de toutes les directions des collectivités et institutions



Le contrat de rivière



Une solution pour :

- Réhabiliter/valoriser le bassin et ses cours d'eau
- Réduire la vulnérabilité / inondations

Une méthode :

- Vision globale de la ressource
- Des objectifs partagés
- Par la concertation et l'implication de tous
- Un engagement moral

Une opportunité :

- Mise en cohérence des projets locaux / collectif
- Fédérer les maitres d'ouvrages
- Assistance technique, aides financières
- Programme d'actions sur 5 ans : visibilité

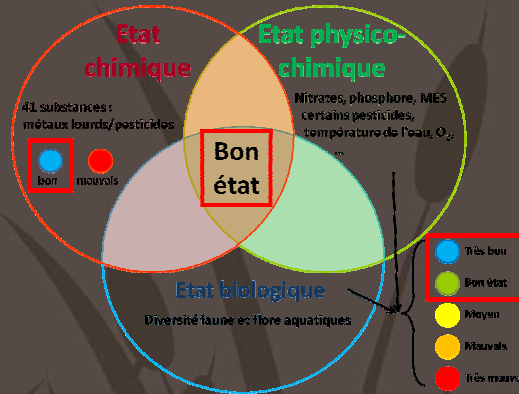
Documents d'orientation et de référence

SDAGE



Directive Cadre Européenne sur l'eau

Comment définir le bon état ?



Directive Inondation



+ articulation avec les autres politiques d'aménagement...



Les grands enjeux et premières orientations du contrat

Volet 1 : Préserver et redévelopper les fonctionnalités des bassins versants

Gérer le risque inondation
en tenant compte du bon état

- **Programmation dans le cadre du PAPI**



Préserver, valoriser et restaurer
les milieux naturels

- **prise en compte et mise en œuvre des DOCOB**
- **mise en œuvre PNA espèces patrimoniales**
- **gestion et protection des zones humides**
- **mettre en valeur le patrimoine**

Améliorer la dynamique fluviale
et la continuité écologique

- **restaurer la continuité amont-aval**
- **préserver/restaurer les zones de mobilités de crues**
- **entretien des berges et des atterrissements**

Volet 2 : Améliorer et préserver la qualité des eaux superficielles

Améliorer la qualité
des eaux superficielles

- **ruissèlement pluvial, systèmes d'assainissement**
- **réflexion sur la capacités des milieux récepteurs**
- **lutte contre les pesticides, PCB**
- **actualisations des connaissances**

Les grands enjeux et les premières orientations du contrat

Volet 3 : Améliorer la gestion et rétablir l'équilibre quantitatif de la ressource

**Améliorer le partage
de la ressource en eau**

- **plan de gestion de la ressource en eau (PGRE)**
- sur la connaissance (suivi, interaction nappes, marges...)
- sur la demande (dégager des économies d'eau)
- sur l'offre (régulation de la ressource disponible et nllles)

Volet 4 : Communiquer, animer et sensibiliser

communication et sensibilisation

- **renforcer la structure porteuse du contrat**
- clarifier les compétences des acteurs
- organiser la synergie des acteurs
- établir un plan de communication
- développer les actions participatives (élus, écoles, etc.)

Actions ou démarches déjà engagées



PAPI têt signé en décembre 2012 : 15 millions d'Euros sur 2013-2017

7 axes d'interventions pour réduire la vulnérabilité des personnes et des biens

Plan de gestion de la ressource en eau : **PGRE**

- Démarrage décembre 2012
- Recrutement en 2013
- Animation territoriale en cours

Plus de renseignements :

- **SMBVT**
- **sur internet : bassintet.fr**



>40 plans communaux de sauvegarde en cours d'élaboration

3 études hydrauliques pour 2014

Plan de gestion des cours d'eau en 2014

Site internet, plaquettes et exposition itinérante ...

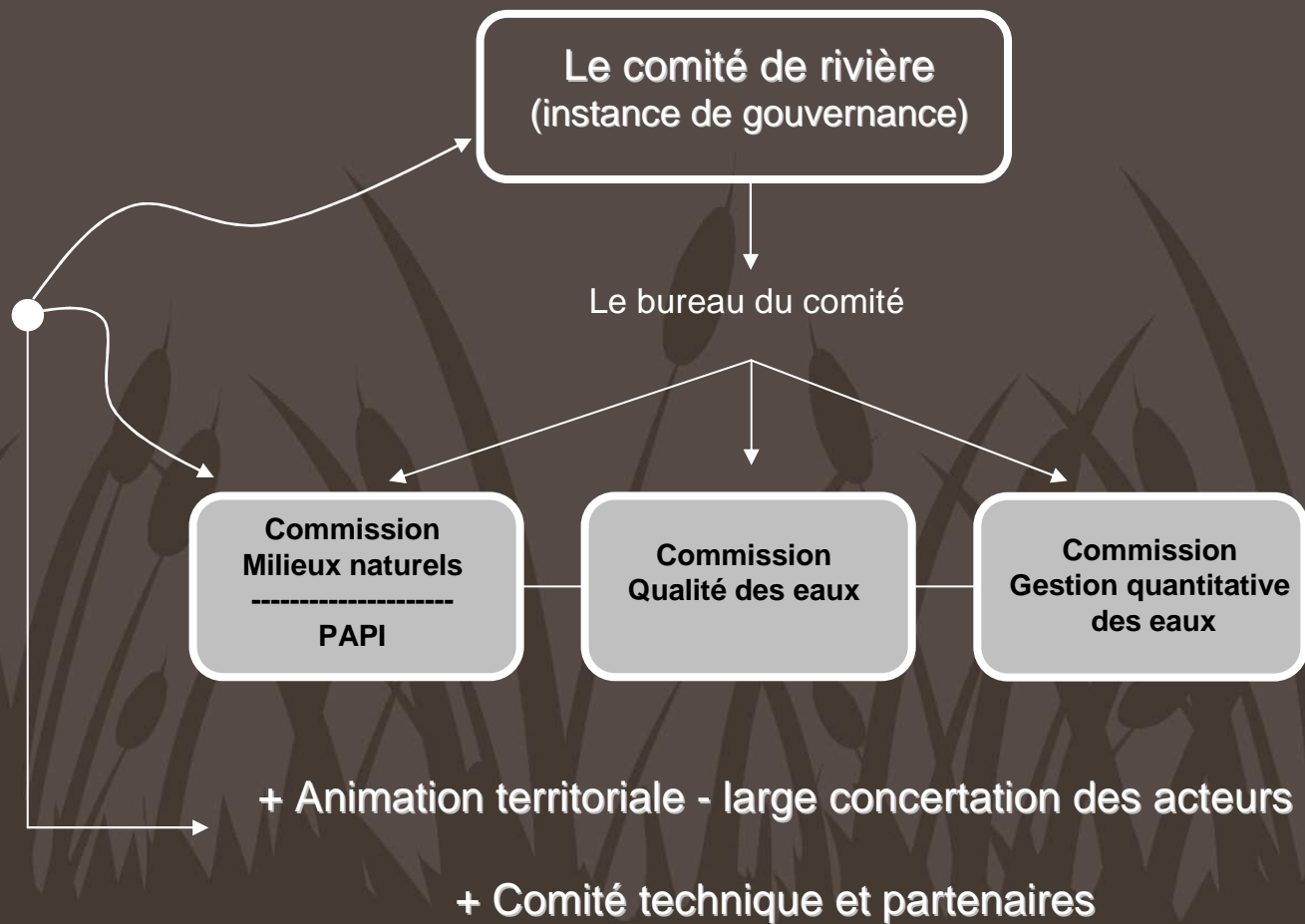
The background is a dark grey color. At the top, there is a wavy line that transitions from a bright yellow-green on the left to a light blue on the right. At the bottom, there is a silhouette of a field of reeds or tall grasses. The text is centered in the middle of the page.

Gouvernance et animation du contrat de rivière

Qui élabore le contrat et comment ?



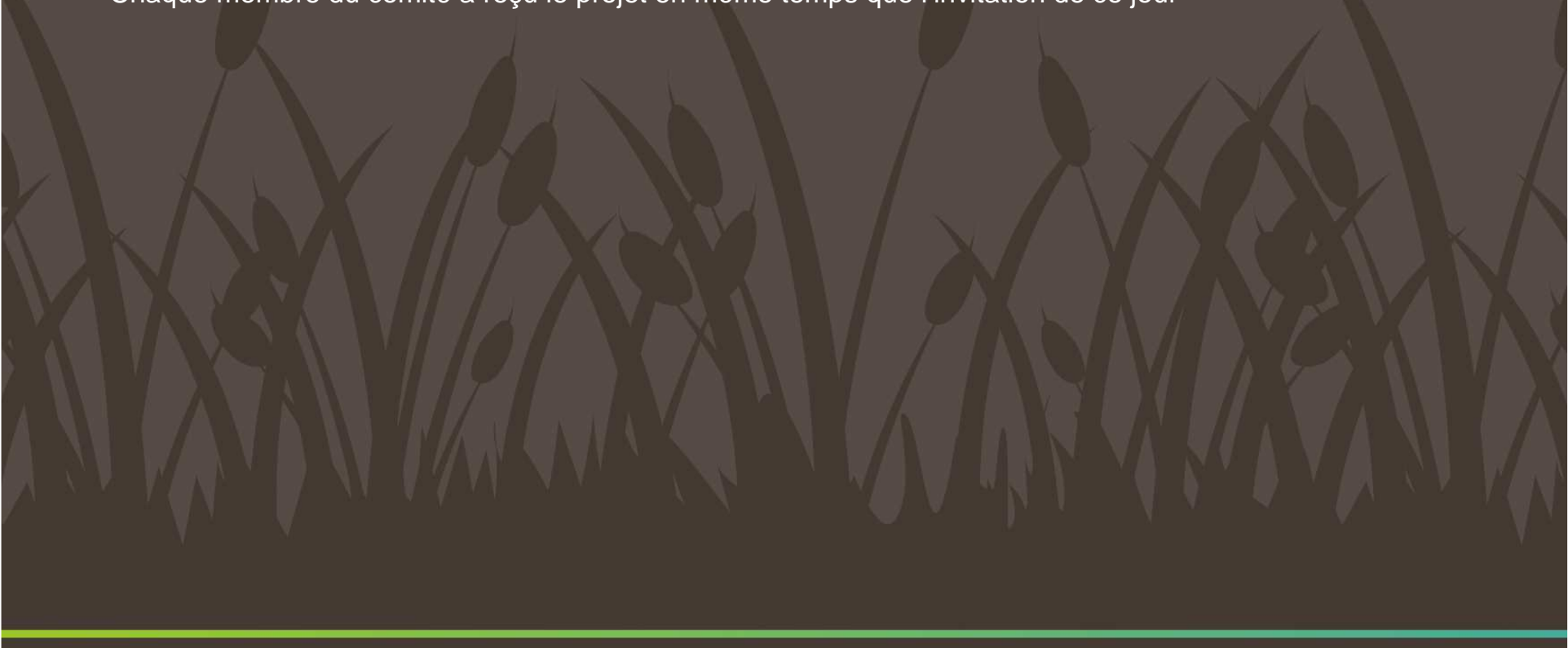
Structure porteuse





Règles de fonctionnement

Chaque membre du comité a reçu le projet en même temps que l'invitation de ce jour



Règles de fonctionnement

Chaque membre du comité a reçu le projet en même temps que l'invitation de ce jour

Le comité de rivière (instance de gouvernance)

Membres désignés par les instances qu'ils représentent et chaque membre représenté dans les conditions spécifiques à l'organisme qu'il représente

- Instance de concertation
- Défini des priorités
- Élabore/valide le programme

- Suivi du contrat
- Bilans

Collège 1	Collège 2	Collège 3
Collectivités et Ets. publics	Professionnels et usagers	Etat et Ets. publics
16 membres	11 membres	8 membres
SMBVT	Fédération pêche	Préfet / DDTM
PMCA	Fédération chasse	Agence de l'eau
Roussillon Conflent	Chambre agri.	ARS
Vinça Canigou	CC Industrie	DREAL
Val cady	SHEM	ONEMA
Conflent	Parc marin	ONF
Capcir haut Conflent	Gpe.Ornith.Roussillon	ONCFS
SCOT	ADASIA	Conservatoire du littoral
SM Têt Agly	Ass. canaux (ACAV)	
SM Basse Castelnou	ASA de Llitera	
SPANC	ASCO de Millas	
C. Régional		
C. Général		
SM des nappes		
Parc naturel des PC		
Grand site Canigou		

Règles de fonctionnement

Election du président
du comité de rivière

Rôle :

- Représente le comité de rivière
- Préside les réunions
- Signe les documents

Election :

- Parmi et par le collège des collectivités
- Vote à main levée comme mode ordinaire

Election du vice président
du comité de rivière

Rôle :

- Assiste le président
- Remplace en cas d'empêchement
- Délégation de signature

Election :

- Parmi et par le collège des collectivités
- Vote à main levée comme mode ordinaire

Règles de fonctionnement

Election du bureau

Rôle :

- Débattre de certains sujet avant le Comité
- N'est pas une organe de décision
- Prépare les orientations à soumettre au comité
- A chaque séance il nomme un secrétaire rapporteur

Composition :

- **6 membres du collèges des collectivités**
- **3 membres du collège des établissements publics et Etat**
- **3 membres du collège des professionnels et usagers**
- Président et vice-président du comité membres de droit
- Invite des experts ou autres acteurs

Election :

- Chaque collège vote ses représentants
- Ses derniers peuvent se faire remplacer

Règles de fonctionnement

Commissions thématiques



Rôle :

- Approfondir les thèmes traités en séance plénière
- Travaillent à l'élaboration des actions du contrat
- Suivi des actions en cours

Composition :

- Groupe réactif et motivé
- Des membres des 3 collèges
- Peuvent être élargies à d'autres personnes
- 2 élus désignés responsables par commission

Règles de fonctionnement

Chaque membre du comité a reçu le projet en même temps que l'invitation de ce jour

Propositions de composition des Commissions thématiques

commission "Fonctionnalités des cours d'eau, milieux naturels et PAPI"

L'objectif est de mettre en cohérence les différentes démarches mais il faut noter que pour des raisons pratiques le COPIL PAPI pourra être mobilisé spécifiquement.

Collège des collectivités territoriales

- 2 élus responsable de commission
- SMBVT
- Syndicat basse Castelnou et Syndicat Têt Agly
- Conseil général
- SCOT plaine du Roussillon
- Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes
- Syndicat Grand Site Canigou

Collège des organisations professionnelles, usagers et associations

- Fédération de pêche et protection des milieux aquatiques
- Fédération départementale des chasseurs
- Groupe ornithologique du Roussillon
- ASCO de la Têt à Millas

Collège des représentants de l'Etat et ses établissements publics

- DDTM - ONEMA
- Agence de l'eau
- DREAL
- ONF + ONCFS
- Conservatoire du littoral

commission "qualité des eaux" superficielles

Collège des collectivités territoriales

- 2 élus responsables de commission
- SMBVT
- SPANC 66
- Conseil général (SATESE)
- Syndicat des nappes plio-quaternaires

Collège des organisations professionnelles, usagers et associations

- Fédération de pêche et protection des milieux aquatiques
- Chambre d'agriculture
- Parc naturel marin du Golfe du Lion

Collège des représentants de l'Etat et ses établissements publics

- DDTM - ONEMA
- Agence de l'eau
- Agence régionale de Santé
- DREAL

commission "gestion quantitative" de la ressource en eau

Collège des collectivités territoriales

- 2 élus responsables de commission
- SMBVT
- Conseil général (barrages)
- Parc naturel régional des Pyrénées catalanes
- syndicat des nappes plio-quaternaires
- SCOT plaine du Roussillon

Collège des organisations professionnelles, usagers et associations

- Fédération de pêche et protection des milieux aquatiques
- Chambre d'agriculture - ADASIA
- Concessionnaire des usines hydroélectriques
- ACAV
- ASA de la Llitera

Collège des représentants de l'Etat et ses établissements publics

- DDTM - ONEMA
- Agence de l'eau
- Agence régionale de Santé
- DREAL

The background is a dark charcoal grey. At the top, a wavy line transitions from a bright lime green on the left to a vibrant cyan on the right. At the bottom, there is a silhouette of a reed bed with several stalks and seed heads. A thin horizontal line at the very bottom mirrors the color gradient of the top line.

Calendrier prévisionnel

La procédure officielle

(Détails sur la plaquette)

C'est fait !

Dossier sommaire candidature

Un état des lieux, une définition des objectifs et pistes d'actions envisagées ainsi qu'un programme d'études complémentaires (état des lieux des pollutions urbaines, industrielles et agricoles; étude piscicole...) sont élaborés. Le dossier est transmis au Ministère chargé de l'Ecologie avec les avis des services de l'Etat, de l'Agence de l'Eau et du Conseil Supérieur de la Pêche.

Diagnostic du bassin

Après le recueil des données utiles à la compréhension de la problématique de cours d'eau, un diagnostic est réalisé. Les défauts de connaissance sont identifiés.

C'est fait !

Comité d'agrément

Il examine le projet. Il se compose d'élus, d'usagers, de représentants de tous les ministères concernés par la gestion de l'eau et d'associations de protection de la nature.

C'est fait !

Mise en place du comité de rivière

Il représente l'ensemble des acteurs locaux (communes, Conseils régionaux, Conseils généraux, associations de protection de la nature...). Sa composition est arrêtée par le Préfet. Présidé par un élu, le comité pilote les études et élabore le dossier définitif.

C'est fait !

Signature du contrat et lancement des actions

Après avis favorable du comité d'agrément, le contrat est signé. Les travaux débutent. Le comité de rivière contrôle l'exécution en établissant un suivi et un programme annuel. A la fin du contrat de rivière, il est indispensable que la gestion de la rivière se poursuive.

Dossier définitif

Il présente les objectifs et le programme d'actions (amélioration de l'assainissement des communes et des industriels, plantation de ripisylve, revitalisation de tronçons de cours d'eau...). Il est transmis avec les mêmes avis que pour le dossier sommaire au comité d'agrément.

Calendrier prévisionnel

Animation territoriale

Réunions techniques

Réunions par vallées

Ateliers de travail
(par usages)

...

- *Janvier - février 2014* : 1^{er} commission gestion quantitative
- *2^e trimestre 2014* : 1^{er} commission milieux naturels
- *3^e trimestre 2014* : 2^e commission gestion quantitative
1^{er} commission qualité des eaux
- *4^e trimestre 2014* : rédaction contrat
2^e comité de rivière

Dépôt dossier : *fin 2014/début 2015*

Passage en comité d'agrément : 2015

La solidarité de l'eau en Têt

www.bassintet.fr



Bassin Versant de la Têt